

Plan de protection pour la saison 2020-2021

Nouveau coronavirus Actualisé au 6.7.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ **Test**



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ **Traçage**



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ **Isolement/quarantaine**



En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

✓ 

Garder ses distances.

✓ 

Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓ 

Se laver soigneusement les mains.

✓ 

Éviter les poignées de main.

✓ 

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ 

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent plus de 15 minutes, ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent impérativement être respectés lors des entraînements et aux matchs

Présence à l'entraînement/match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer à l'entraînement/match.

Selon les recommandations de l'OFSP, toute personne présentant un ou plusieurs symptômes du Covid-19, doit faire une auto-évaluation avec l'outil en ligne : coronacheck (<https://coronavirus.unisante.ch/evaluation>), puis suivre les recommandations données par le résultat. Elle peut également se renseigner auprès de la Hotline Coronavirus : 0800 316 800.

Le retour à l'entraînement/match n'est autorisé que selon les informations transmises par le résultat, après un éventuel dépistage ou selon l'avis médical.

Accès aux vestiaires et douches

Pour les équipes jeunes, l'accès aux vestiaires et aux douches est interdit jusqu'à nouvel avis. Les joueurs arrivent et repartent de l'entraînement /match changé.

Seuls les WC seront disponibles en plus des salles sportives.

Pour les équipes adultes, les vestiaires et douches sont accessibles à condition que l'entraîneur et/ou un joueur soit responsable de les désinfecter après utilisation.

Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, une distance de 1,5 mètre doit être conservée avec les autres personnes et les poignées de main ou « high five » sont proscrits.

Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple pour les officiels de table pour les matchs). Les contacts corporels entre joueurs sont seulement autorisés au moment de l'entraînement et/ou du match à proprement parler.

Les entraîneurs respectent, en permanence, une distance de 1,5 mètre avec les joueurs. Dans le cas contraire, le port du masque est exigé.

Si les joueurs de l'entraînement/match précédent sont encore présents, évitez le croisement et respectez les distances de sécurité.

Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains, joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement/match, pour se protéger soi-même et son entourage.

Les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les joueurs se lavent les mains, respectivement se les désinfectent avant et après l'entraînement/match.

Utilisation des ballons

L'entraîneur veillera à ce qu'un nombre minimal de ballons soit utilisé pour l'entraînement et / ou match ; l'entraîneur est responsable de désinfecter les ballons utilisés à l'aide des produits mis à disposition dans l'armoire du club.

Mesures d'hygiène pour l'entraînement et/ou le match

Tous les joueurs prennent leur linge personnel afin de s'éponger visage et bras pour évacuer la transpiration. Les joueurs s'assurent de venir à l'entraînement/match avec suffisamment de boisson. Les gourdes ou bouteilles ne doivent en aucun cas être partagées.

Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, les entraîneurs tiennent une liste de présence exhaustive et exacte pour tous les entraînements et matchs. Sur demande de la personne responsable du présent plan de de protection, l'entraîneur doit être en mesure de fournir ces listes dans un bref délai.

Organisation des matchs

L'entraîneur est responsable de s'assurer que son équipe, ainsi que celle de l'adversaire, respectent scrupuleusement les règles précitées. L'entraîneur est chargé de communiquer tout éventuel conflit en lien avec le respect des directives sanitaires à l'arbitre du match. Ce dernier est seul compétent pour donner un avertissement, respectivement renvoyer le match.

Les joueurs ne sont dispensés du port du masque-que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent porter le masque dès leur arrivée en salle, au vestiaire et lors du déplacement entre le vestiaire et le terrain.

Le public est autorisé à assister au match dans les gradins. Une distance de 1,5 mètre doit être conservée avec les autres personnes. Le port du masque reste obligatoire en tout temps dans l'enceinte sportive pour les personnes de plus de 12 ans

En cas de personne diagnostiquée positive

- La personne testée positive s'annonce immédiatement auprès de son entraîneur qui transmettra l'information au comité. Ce dernier devant également annoncer le cas à SWISS BASKETBALL.
- La personne testée positive doit se soumettre aux directives des autorités compétentes (isolée pendant 10 jours ou 48 heures après disparition des symptômes).
- Ces mêmes autorités donneront la marche à suivre pour les personnes de son entourage.
- Certains matchs pourraient être reportés à une date ultérieure, au minimum 10 jours après le résultat du test positif du joueur.
- Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test.



Saison 2020-2021 / Plan de protection

Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Madame Agnès Pittet. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement au 079.725.86.28 ou pittetagnes@gmail.com

Prescriptions spécifiques

Au besoin l'entraîneur responsable de l'entraînement et/ou du match est autorisé à renvoyer à la maison un joueur qui ne respecterait pas les prescriptions citées ci-dessus. En cas de récidive, le comité du club est informé et peut ordonner la suspension du joueur pour une durée qui sera déterminée tenant compte de la gravité des actes.

Le protocole de retour à la compétition de SWISS BASKETBALL est pleinement applicable.

Echallens, le 8 septembre 2020

Pour le comité EBC :

Agnès Pittet